

**REIGNIER
ÉSERY**

Commune de REIGNIER-ÉSERY

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 24

Votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre 2024, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 11 décembre 2024

Délibération adoptée à l'unanimité

Présents : MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, I. SAGE, André PUGIN, N. SEMLAL, V. JACQUEMOUD, S. JAVOQUES, G. SUATON, C. PEGUET, J-L. MAULET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, C. MEYNET, F. CONTAT, J-L LACHENAL, D. EISACK, G. GAUTHIER, T. GAL, S. BIOLLUZ, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Procurations : M. P. SAUVAGET à Lucas PUGIN

Absents : MM. S. ROUGET, A. MIZZI, S. MILLOT-FEUGIER et P. BARON

Secrétaire de séance : N. SEMLAL

2024DELIB133 SUBVENTIONS AUX ÉCOLES

7.10. Subventions diverses

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les effectifs scolaires des élèves inscrits à la rentrée de septembre 2024, répartis en 36 classes,

Vu l'avis de la commission enfance-jeunesse en date du 25 novembre 2024 ;

Considérant l'intérêt de financer les activités sportives et culturelles des écoles de Reignier-Ésery ;

Après l'exposé de Madame Nadia SEMLAL, Maire-adjointe déléguée à l'enfance-jeunesse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1: Accorde aux écoles de Reignier-Ésery, au titre de l'année scolaire 2024-2025 une subvention par coopérative de 190 € versée à chaque coopérative de classe soit un total de 6840 € ;

Article 2: Accorde aux écoles de Reignier-Ésery, au titre de l'année scolaire 2024-2025 une subvention pour les projets pédagogiques pour un montant total de 16 952,29 € répartie comme suit :

| Écoles concernées | Classes (nombre) | Projet | Montant subvention |
|-------------------|----------------------|-------------------|--------------------|
| Môlan-Joran | 2 classes, 49 élèves | Ferme Copponex | 400,40€ |
| Môlan-Joran | 1 classe, 26 élèves | Film d'animation | 420€ |
| Môlan-Joran | 2 classes, 46 élèves | Ecole d'autrefois | 315€ |

| | | | |
|------------------|------------------------|--------------------------------------|----------|
| Môlan-Joran | 2 classes, 46 élèves | Pêche et protection milieu aquatique | 340€ |
| Môlan-Joran | 4 classes, 95 élèves | Voyage de Tao | 523€ |
| Môlan-Joran | 4 classes, 95 élèves | Hissez les Voiles | 542,34€ |
| Môlan-Joran | 4 classes, 100 élèves | Ski de fond | 3148€ |
| Môlan-Joran | Tous, 291 élèves | Ecole et cinéma | 1139,25€ |
| Môlan-Joran | 10 classes, 242 élèves | Château rouge | 1102€ |
| Les Vents Blancs | Tous, 220 élèves | Ecole et cinema | 861€ |
| Les Vents Blancs | 2 classes, 48 élèves | Raquettes | 669,80€ |
| Rose des Vents | 1 classe, 27 élèves | Château rouge | 159€ |
| Rose des Vents | Tous, 210 élèves | Ecole et cinema | 823,50€ |
| Rose des Vents | 4 classes, 106 élèves | Exposition photo | 115€ |
| Rose des Vents | 2 classes, 55 élèves | Création d'un film d'animation | 960€ |
| Rose des Vents | 2 classes, 55 élèves | Igloo | 449€ |
| Rose des Vents | 1 classe, Mme Debord | Sortie ferme AL | 370€ |
| Ésery-Arculinges | 2 classes, 52 élèves | Cross | 115€ |
| Ésery-Arculinges | Tous, 178 élèves | Médiathèque | 1500€ |
| Ésery-Arculinges | Tous, 178 élèves | Ecole et cinema | 2000€ |
| Ésery-Arculinges | 2 classes, 52 élèves | Classe voile | 1000€ |

Article 3 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance

Nadia SEMLAL

Le Maire

Lucas PUGIN



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le 19 DEC 2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.